

Modalités de fonctionnement :

- Les séances d'EPS s'effectuent par regroupement d'élèves de 3 ou 4 classes de terminale ayant choisi le même menu.
- Les élèves se rendent sur les installations sportives, quand elles sont à l'extérieur de l'établissement par leurs propres moyens. Même si les consignes de sécurité sont clairement données en début d'année (respect du code de la route, marche sur les trottoirs, traversée de la chaussée sur les passages protégés), ce trajet ne s'effectue pas sous la responsabilité du professeur EPS qui attend les élèves sur les installations mais sous celle administrative des parents.
- Une tenue de sport est obligatoire pour la pratique d'activités physiques : survêtement ou short, chaussures de sport propres. Les chaussures de sport doivent être obligatoirement serrées et lacées. Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les élèves se changent dans des vestiaires séparés et fermés à clef dès la sortie du dernier élève et ouverts à la fin de la séance. Cependant il est demandé à tous les élèves de ne pas être en possession, au moment du cours d'EPS d'objets de valeur (bijoux, portable, somme d'argent...) La responsabilité du professeur ne saurait être engagée dans le cas de perte, vol ou détérioration) Les professeurs et les gardiens se donnent le droit de rentrer dans les vestiaires ou dans les toilettes en cas de problème.
- La consommation de chewing-gum est prohibée durant la totalité des séances d'EPS
- Tous les élèves doivent respecter le matériel et les installations mis à disposition. Si une dégradation est constatée, les enseignants prendront des dispositions avec l'élève et sa famille pour sa réparation ou son remplacement.

Modalités particulières liées aux activités :**• Badminton :**

La pratique du badminton en milieu scolaire est une pratique très intéressante mais coûteuse sur le plan du matériel utilisé. Il sera demandé aux élèves une attention particulière afin de permettre une maintenance en bon état du matériel utilisé (raquettes, volants).

Il est donné la possibilité aux élèves qui le désirent d'apporter et d'utiliser leur matériel personnel pour la pratique de l'activité.

• Step/EDS :

-Le travail demandé est adapté aux aptitudes physiques des élèves. Il peut toutefois contenir des séquences nécessitant une recherche de dépassement de soi dans un travail lucide et réfléchi.

-chaussures de sport, serviette et bouteille d'eau obligatoires

-L'organisation du travail par ateliers par groupes d'élèves peut amener des moments où le professeur ne peut plus avoir la totalité des élèves qui travaillent dans son champ de vision, ceci fait parti des spécificités de l'activité même si les consignes sont clairement données et appliquées.

☛ **Relais/3x500m/Natation :**

-Le travail demandé est adapté aux aptitudes physiques des élèves. Il peut toutefois contenir des séquences nécessitant une recherche de dépassement de soi dans un travail lucide et réfléchi.

-chaussures de sport et tenue adaptée aux conditions climatiques sont exigés

☛ **Handball/Volley-ball :**

-aucun bijou ne peut être porté pendant la pratique du handball ou du volley-ball. Idem remarque précédente.

EVALUATION :

La note d'EPS est prise en compte coefficient 2 aux épreuves du baccalauréat.

Elle est composée des 3 notes obtenues lors des CCF dont les dates sont données aux élèves en début d'année. Ces dates et les lieux peuvent être modifiés, les informations sur les modifications seront données lors des cours d'EPS et figurent sur les cahiers de textes des classes.

La proposition de note déposée par le professeur d'EPS en fin d'année est la moyenne des 3 notes obtenues sur les 3 activités par le candidat durant l'année.

Il conviendra donc que le candidat soit présent lors des 3 sessions d'évaluations organisées en fin de chaque cycle avec son groupe classe aux dates connues à l'avance et figurant sur la présente fiche.

Seule une dispense médicale d'une période incluant la date des épreuves pourra autoriser l'élève à ne pas participer. Dans ce cas, le professeur sera amené à organiser, en fonction du calendrier disponible et après consultation avec l'équipe EPS, une épreuve de remplacement.

La note 0 est automatiquement attribuée à un élève absent qui ne présentera pas le jour de l'épreuve une justification médicale, ou qui ne se présentera pas à l'épreuve de rattrapage qui lui aura été proposée.

Les référentiels nationaux concernant les épreuves proposées sont consultables sur le bulletin national de l'éducation nationale : Bulletin officiel spécial n° 5 du 19 juillet 2012